

## MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



# PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 A 18H.30

Convocation du 08 mars 2024

Le 18 mars 2024 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 06 mars 2024 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Louis DUFOURNET, Pascal RINER

Absents excusés : Virginie PETELLAT, Cyril MORIQUAND, Laure MASSONNAT

Secrétaire de séance : Josette ARSEGUEL

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2024 : Il est donné lecture du PV du conseil municipal du 19 février 2024. Il est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire reprend l'ordre du jour.

Délibération n° 08-2024 – 7124- Finances locales – Budget Général - Approbation du Budget Primitif 2024

Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2024 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 12 votes pour 0 contre et 0 abstention :

**VOTE** le Budget Primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 804 192.25€ pour la section de fonctionnement et à 2 206 938.05€ pour la section d'investissement.

**Approuve** le budget Primitif 2024.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Débat : Monsieur Le Maire explique que le budget a une grosse part en investissement avec le dossier de Rénovation thermique et énergétique de l'école ; d'autres opérations sont toujours en cours : Eclairage public, Sécurisation du carrefour de Vingerel, Route des Bois, le Four à pain et réhabilitation du presbytère.*

*Le locataire actuel a été reçu en mairie le 01 avril 2024, il a fait part de ses difficultés pour retrouver un logement, il a le sentiment d'être expulsé. Il souhaite*

## PROCES-VERBAL

*pouvoir profiter de son potager jusqu'à la fin de la récolte.*

*Monsieur Le Maire reprend les dépenses de fonctionnement du budget. Il explique le changement de nomenclature et présente le budget par chapitre.*

### Délibération n° 09 2024 – 7124- Finances locales – Vote des taux d'imposition 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 13 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2024,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.79 (taux voté en 2022)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60.52 (le taux voté en 2022)
- Taxe d'habitation : 13.90 (taux voté en 2022)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

**de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :**

TFPB : 33.79. %

TFPNB : 60.52. %

TH : 13.90 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Débat : Monsieur Le Maire souhaite connaître l'impact du projet d'augmentation de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaire et logements vacants dans la commune. La question sera posée aux services fiscaux.*

### Délibération 10-2024 finances Virement de crédit n°1

Objet : virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 500.00€	
TOTAL 1068 :	1 500.00 €	
27638 - Autres créances		1 500.00 €

**MAIRIE DE SAINT-OURS**589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr



## PROCES-VERBAL

immobilisées		
TOTAL 27638		1 500.00€

Le compte 27638 retrace l'opération de portage en cours avec l'EPFL. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2024.

En 2021, il a été mandaté au compte 27638 une somme de 1500 €, au profit de la région Auvergne Rhône Alpes, pour une contribution au fonds régional d'aide aux entreprises (mandat 175/2021).

Cette imputation était erronée et il est nécessaire de la corriger, en enregistrant les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Un débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » par un crédit au compte 27638 « Autres créances immobilisées - Autres établissements publics » pour 1.500 €.

### Délibération n° 11-2024 – 7.5 Subvention - Versement d'une subvention à l'Atelier des Arts

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une école de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques est implantée sur le canton de Grésy-sur-Aix et, nommée l'Atelier des Arts, elle est ouverte à tous. Cette association, dirigée par une équipe d'animateurs, permet à cette école de musique de soutenir les projets culturels du territoire et de donner des cours de musique et de danse aux élèves. La commune de Saint Ours adhère à cette association par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération Grand Lac. Le montant de cette participation a été intégré dans l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération de Grand Lac à la commune de Saint Ours. Il y a donc lieu de restituer cette somme à l'association. Le montant de cette somme s'élève à 1924.00 € par année.

Monsieur le Maire propose le versement de cette adhésion pour 2024, d'un montant de 1924.00 €.

Cette somme sera inscrite au budget 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré ;

**Approuve** la restitution de la somme de 1924.00 € à l'atelier des arts pour l'année 2024

Dit que ce montant sera inscrit au BP 2024

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**MAIRIE DE SAINT-OURS**589 Route du Chef Lieu,  
73410 Saint-Ours**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr



## PROCES-VERBAL

### Questions diverses :

**Travaux école :** Un courrier informatif sera transmis à chaque famille dans le cadre des travaux : l'utilisation des parkings, le déménagement des classes dans les bungalows, le fonctionnement du service périscolaire pendant les travaux...le tout en site occupé. Une réunion de chantier est prévue le 08 avril sur site avec les entreprises.

**ABC – Parc des Bauges :** une réunion publique est prévue le mercredi 10 avril à la salle des fêtes Marcel MATHIEUX. Des informations seront en mises en ligne sur Panneau Pocket et le M.I.E.L. Les animations sont programmées au 28 mai et 29 juin (espèces nocturnes). Un comité de suivi est mis en place avec un Relais PNR et une application enaturaliste afin de déposer les photos prises lors des animations. La charte est en cours de validation.

Monsieur DAGAND expose que le PNR du Massif des Bauges gère le site de la Chartreuse d'Aillon. Ce site a un budget en déficit. Le budget montre des recettes de 30 000.00€ pour des dépenses de 120 000.00€. Les coûts de fonctionnement sont liés à l'entretien des bâtiments, aux diverses animations et une boutique de vente. Le PNR souhaite se désengager de ce partenariat. Un Comité Syndical aura lieu le 28 avril à La Thuile (74) afin de connaître le devenir de ce site.

**PLUi :** Une réunion a eu lieu à la Biolle concernant les zones artisanales. Une obligation pour les entreprises de plus de 1500m<sup>2</sup> de mettre en place des panneaux photovoltaïques afin de réduire les coûts de fonctionnement et permettre un retour sur investissement dans les 25 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.15

Le secrétaire de séance

Josette ARSEQUEL

Le Maire

Louis ALLARD

